

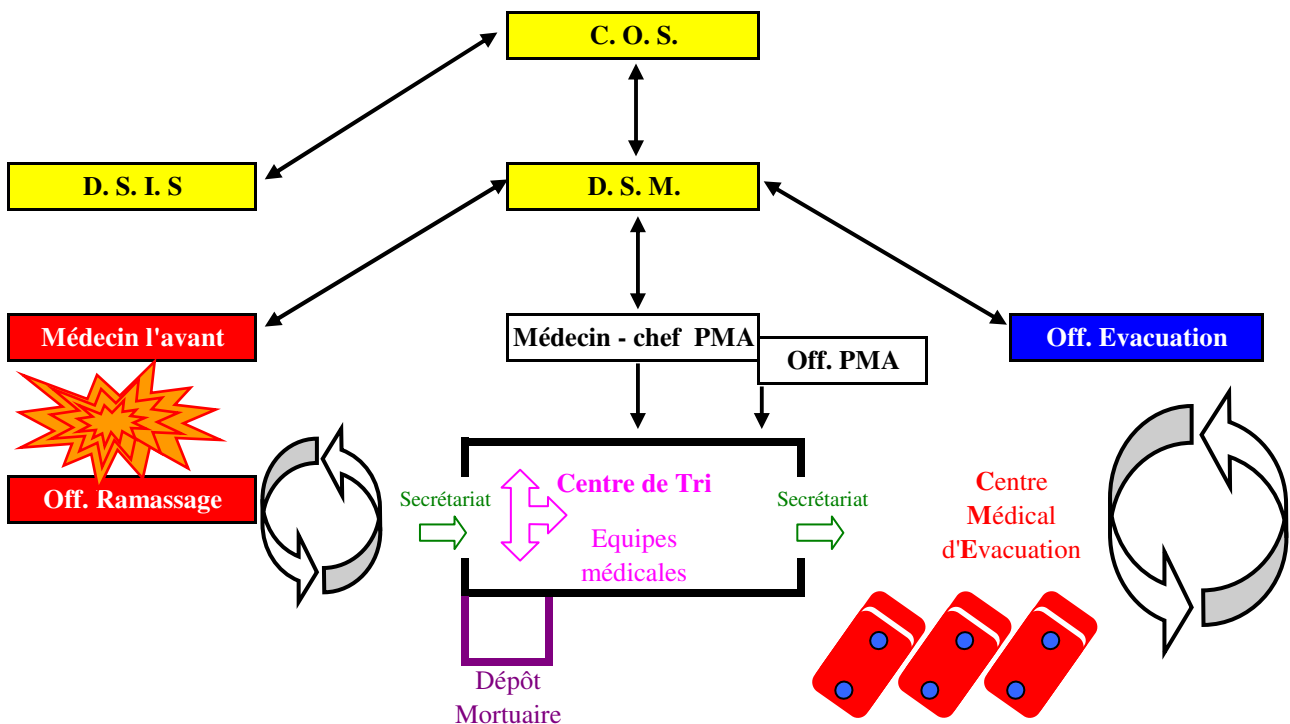
OBSERVATIONS

- ▶ Dispositif opérationnel ORSEC activé et dirigé par le préfet pour organiser les secours face à de nombreuses victimes.
- ▶ L'Officier CODIS et le Médecin Régulateur SAMU prennent ensemble les dispositions opérationnelles pour l'envoi des moyens nécessaires.
- ▶ Le DDSIS ou son représentant assure la fonction de COS et dispose de 2 adjoints :
 - ⦿ l'un pour la direction des secours incendie et sauvetage, le **D.S.I.S**
 - ⦿ l'un pour la direction des secours médicaux, le **D.S.M.** (fonction attribuée généralement au Médecin-Chef du SAMU ou du SSSM)

MOYENS PREVUS AU PLAN ROUGE

- ▶ 1 Colonne secours à nombreuses victimes – Fiche MOY n°20
- ▶ 1 Groupe commandement – Fiche MOY n°1
- ▶ Moyens de services extérieurs (SAMU, CG, Gendarmerie etc....)

ORGANISATION



AUTRES FICHES A CONSULTER

- ▶ **Fiche Opérations :**
 - ⦿ OPS 02 " ORSEC Nombreuses Victimes (NOVI) "
- ▶ **Fiche Moyens :**
 - ⦿ MOY 01 " Groupe commandement "
 - ⦿ MOY 20 " Colonne de secours à nombreuses victimes "
 - ⦿ MOY 21 " Groupe Poste Médical Avancé "
 - ⦿ MOY 22 " Groupe RAMEVAC "